

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIFS DE SECURISATION MIS EN PLACE PAR LA PREFECTURE DE POLICE A L'OCCASION DE LA FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS PSG – INTER MILAN JOUEE A MUNICH ET DE LA PARADE SUR L'AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES EN CAS DE VICTOIRE DU PSG

LES SAMEDI 31 MAI ET DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

Paris, le 30 mai 2025

Le samedi 31 mai 2025 au soir, à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions de football opposant les clubs de football parisien et milanais à Munich, un dispositif de sécurisation renforcé de la voie publique et des transports en commun sera déployé par la préfecture de Police dans l'ensemble de l'agglomération parisienne afin de prévenir tout débordement et toute exaction, en particulier dans la Capitale.

Ce dispositif, comprenant notamment la sécurisation des abords du Parc des Princes pour la retransmission du match ouverte sur billetterie, celle de l'avenue des Champs-Élysées, mais aussi celle de l'ensemble du ressort de la préfecture de Police, nécessitera une forte mobilisation des effectifs de la préfecture de Police appuyés par les unités de forces mobiles.

Au total, 5 400 policiers et gendarmes seront engagés le samedi 31 mai sur l'agglomération parisienne.

Dans le cadre de ce dispositif exceptionnel, le préfet de police a pris, pour les journées du samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin, un ensemble de mesures au titre de ses pouvoirs de police administrative visant d'une part à interdire, sur l'ensemble de l'agglomération parisienne, le port et transport d'armes ainsi que l'usage et le port d'artifices de pyrotechnie, d'autre part à instaurer, autour du Parc des Princes et du secteur des Champs Elysées, où un regroupement important de supporters est attendu, des périmètres de sécurité dans lesquels les manifestations revendicatives sont interdites ainsi que le port et transport sans motif légitime d'armes. Enfin, un arrêté interdisant le transport et la consommation d'alcool dans plusieurs secteurs de la capitale et à Roissy a été pris.

Ainsi :

- Mesures préventives et réglementaires sur Paris et dans les 3 départements de petite couronne :
 - ✓ Sont interdits du vendredi 30 mai 2025 à 7h jusqu'au dimanche 1^{er} juin à 23h59 le port et le transport sans motif légitime d'armes et d'objets pouvant constituer une arme sont interdits (arrêté 2025 – 00671) ;
 - ✓ Sont interdits du vendredi 30 mai 2025 à 7h jusqu'au dimanche 1^{er} juin 23h59 la cession, à titre onéreux ou non, des artifices de divertissement de la catégorie F4, ainsi que celles des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2, le port et le transport par des particuliers des artifices de divertissement de la catégorie F4, ainsi que des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2, l'achat, la vente, la détention, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement de catégories F2 et F3 figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 décembre 2021 (arrêté 2025 – 00672)
 - ✓ En complément de ce dispositif, le préfet de Police a pris un arrêté 2025-00675 portant mesures de police applicable dans certains secteurs de la capitale (cartographie figurant en annexe 4). Au sein de ce périmètre, sont interdits du samedi 31 mai 2025 à 14h au lundi 2 juin 2025 à 02h:
 - la présence et la circulation à des cortèges, défilés et rassemblements non déclarés;
 - le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime, d'armes par nature et de tous objets susceptibles de constituer une arme ou pouvant servir de projectile, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, et, dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants, ainsi que des équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.
 - ✓ En complément de ce dispositif, le préfet de Police a pris un arrêté 2025-00680 portant mesures de police applicable à Paris et dans les Hauts-de-Seine (cartographie figurant en annexe 4 bis). Au sein de ce périmètre, sont interdits du samedi 31 mai à 14h au lundi 2 juin à 02h:
 - la présence et la circulation à des cortèges, défilés et rassemblements non déclarés;
 - le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime, d'armes par nature et de tous objets susceptibles de constituer une arme ou pouvant servir de projectile, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, et, dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants, ainsi que des équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.

- ✓ Le préfet de Police a également pris un arrêté 2025-00675 portant mesures de police applicable dans certains secteurs de la capitale (cartographie figurant en annexe 4).
Au sein de ce périmètre, sont interdits du samedi 31 mai à 14h au lundi 2 juin à 02h:
 - la présence et la circulation à des cortèges, défilés et rassemblements non déclarés;
 - le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime, d'armes par nature et de tous objets susceptibles des constituer une arme ou pouvant servir de projectile, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, et, dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants, ainsi que des équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.

- ✓ En complément de ce dispositif, le préfet de Police a pris un arrêté 2025-00680 portant mesures de police applicable à Paris et dans les Hauts-de-Seine (cartographie figurant en annexe 4 bis). Au sein de ce périmètre, sont interdits du samedi 31 mai à 14h au lundi 2 juin à 02h:
 - la présence et la circulation à des cortèges, défilés et rassemblements non déclarés;
 - le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime, d'armes par nature et de tous objets susceptibles des constituer une arme ou pouvant servir de projectile, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, et, dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants, ainsi que des équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.

- ✓ En complément de ce dispositif, le préfet de Police a pris un arrêté 2025-00673 portant mesures de police applicable dans certains secteurs du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise ainsi que sur les emprises aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly du 31 mai 2025 au 2 juin 2025 inclus. Au sein de ce périmètre, sont interdits au sein des cortèges, défilés et rassemblements le port et le transport par des particuliers sans motif légitime :
 - d'armes par nature et de tous objets susceptibles des constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal ;
 - d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques ;
 - dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants, ;
 - d'équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.

Dispositifs pour la journée du 31 mai

Sécurisation du secteur du Parc des Princes

La finale de la Ligue des Champions opposant le Paris Saint-Germain à l'Inter Milan fera l'objet, à l'initiative du club parisien, pour ses abonnés et les détenteurs de billets, d'une retransmission sur écran géant le samedi 31 mai 2025 à 21h00, au Parc des Princes à Paris 16^{ème}.

Seuls les abonnés et les détenteurs de billets pourront accéder au stade. Tous les billets ont déjà été vendus. Aucune vente ne sera effectuée par le club sur place. Les supporters non munis de billets sont invités à ne pas rejoindre le stade, auquel ils ne pourront pas accéder.

Dans le contexte actuel de menace très élevée, et afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, un périmètre de protection sera mis en place sur le secteur du Parc des Princes :

- Du samedi 31 mai 2025 à 18h au dimanche 1^{er} juin 2025 à 1h, ce périmètre de protection réglera l'accès et la circulation des personnes (arrêté n°2025-00660) :
 - ✓ Ce périmètre est délimité selon la cartographie figurant en annexe 1 ;
 - ✓ L'accès à cette zone protégée sera possible par plusieurs points spécifiques signalés sur la cartographie en annexe 1 où le public fera l'objet d'un filtrage par les agents de sécurité du PSG, appuyés par les forces de l'ordre, qui procéderont à des palpations de sécurité, à des inspections et fouilles de bagages, ainsi qu'à des visites de véhicules.
 - ✓ Dans ce périmètre, sont interdits :
 - tout rassemblement de nature revendicative;
 - le port, le transport, l'utilisation d'artifices ou d'articles pyrotechniques, d'armes à feu (y compris factices), de munitions et de tout objet susceptible de constituer une arme ou un projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
 - l'accès des animaux dangereux.
 - ✓ Les riverains et les personnes qui, pour des raisons personnelles, professionnelles ou familiales doivent accéder à ce périmètre de protection et y circuler sont invités à se signaler auprès de l'autorité de police sur place afin de pouvoir faire l'objet d'une mesure de filtrage adapté.
- En complément des dispositifs de vidéoprotection, la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs sont autorisés par arrêté (2025-00661).

Sécurisation du secteur des Champs-Élysées

Pendant la rencontre et à l'issue de celle-ci, notamment en cas de victoire du PSG, le regroupement de nombreux supporters est attendue sur les Champs-Élysées.

Un important dispositif de sécurisation de l'avenue des Champs-Élysées et de ses abords sera mis en place pour garantir la sécurité des personnes et des biens, prévenir les incidents et les risques de troubles à l'ordre public.

Le secteur sera ouvert au public sans condition mais de nombreux contrôles et fouilles seront effectués.

Le dispositif prévoit une sanctuarisation totale de la place de l'Etoile qui sera inaccessible aux piétons comme aux véhicules à partir de 12h, et une interdiction de la circulation sur l'avenue des Champs-Élysées et les voies adjacentes à partir de 18h.

Une sécurisation fixe et rapprochée des commerces de l'avenue des Champs-Élysées sera assurée avec un positionnement des forces de l'ordre en protection directe sur une grande partie des vitrines.

Aucun débordement ne sera toléré.

➤ Mesures préalables de restrictions de la circulation et du stationnement (arrêté 2025-00674)

- ✓ Une interdiction de stationnement est mise en place du vendredi 30 mai 2025 à 7h au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59 dans les voies délimitées sur la carte en annexe 2 ;
- ✓ Une interdiction de circulation est mise en place du samedi 31 mai 2025 à 12h00 jusqu'au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59 au sein du périmètre figurant en annexe 2 ;
- ✓ Une interdiction de circulation est mise en place du samedi 31 mai 2025 à 18h00 jusqu'au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59 au sein du périmètre figurant en annexe 2 ;
- ✓ Ces restrictions de circulation auront un impact non négligeable sur les conditions du trafic dans l'ouest parisien ce samedi et ce dimanche. Il est vivement conseillé aux automobilistes d'éviter l'ensemble du secteur concerné, de contourner largement la zone, et de suivre les recommandations délivrées en temps réel par les applications de guidage routier

➤ Mesures de fermetures des établissements (arrêté 2025-00670)

- ✓ Du samedi 31 mai 2025 à 19h00 jusqu'au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59, les propriétaires ou exploitants des établissements recevant du public situés dans le périmètre délimité selon la cartographie figurant en annexe 3 doivent procéder à la fermeture au public de leurs établissements, à l'exclusion des hôtels.
- ✓ Toutefois, le dimanche 1^{er} juin 2025 à compter de 06h00, les établissements recevant du public situés dans la zone hachurée sur la cartographie susvisée (annexe 3) sont autorisés à déroger à cette fermeture dès lors qu'ils justifient de réservations préalables pour leurs clients.

➤ Fermetures des stations de métro et de RER

- ✓ Les stations de métro et de RER seront fermées : Argentine, CDG Etoile, Kleber, Ternes, George V, Saint-Philippe du Roule, Alma-Marceau, Franklin Roosevelt, Miromesnil, Champs-Élysées-Clemenceau et Concorde;

- ✓ D'autres stations sont susceptibles de faire l'objet temporairement de fermetures dans leur totalité ou sur certains de leurs accès pour des raisons de sécurité.
- Autorisation de survol
 - ✓ En complément des dispositifs de vidéoprotection, la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs sont autorisés par arrêté (2025-00677)

Sécurisation des autres secteurs de la Capitale et de l'agglomération parisienne

Les forces de l'ordre seront également mobilisées sur les lieux habituels de rassemblements à Paris comme en petite couronne, ainsi que dans les gares, stations et lignes susceptibles d'accueillir des spectateurs et supporters.

Dans le but de prévenir la commission d'infractions et les troubles à l'ordre public, un dispositif adapté est mis en place :

- Dispositif déployé sur la voie publique et dans les transports en commun : des effectifs, en tenue et en civil, sont chargés de veiller à la sécurité des personnes et des biens. La sécurisation des transports s'appuiera sur la mobilisation d'unités de forces mobiles en appui des effectifs de la préfecture de Police
- Une attention particulière sera portée aux différentes fan-zones ouvertes à cette occasion notamment en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine, qui seront sécurisées pour l'occasion, avec l'appui des services de l'Etat, comme demandé par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur.
- Selon les instructions du Préfet de Police, l'ensemble des effectifs de police et de gendarmerie seront en mobilité dans le cadre d'un zonage territorial.

DISPOSITIF DE SECURISATION DE LA PARADE EN CAS DE VICTOIRE DU PSG

Une parade pour célébrer les joueurs du PSG, en cas de victoire lors de la finale de la Ligue des Champions, sera organisée le dimanche 1^{er} juin.

A compter de 17 heures et jusqu'aux environs de 18 heures 30, l'équipe victorieuse remontera l'avenue des Champs-Élysées à bord de deux bus à impériale, entre le rond-point des Champs-Élysées jusqu'en haut de l'avenue, en présence d'un public sans invitation.

Afin d'assurer la sécurité du public et pour lutter contre le risque terroriste, un périmètre anti-terroriste, au titre de la loi SILT, sera mis en place de 6h à 21h. L'accès à ce périmètre ne pourra se faire qu'à condition d'être fouillé, avec ouverture des sacs.

Le public sera accueilli dans 3 box barrières, avec une jaune limitée, mises en place sur l'avenue des Champs-Élysées, côté impair (sud). L'accès aux box se fera exclusivement par le sud. Le trottoir côté pair (nord) des Champs-Élysées sera fermé au public et non accessible.

A l'issue, les joueurs et le staff rejoindront le Parc des Princes pour la présentation du trophée aux supporters rassemblés à l'intérieur du stade, présentation prévue à 21 heures 30.

A cette occasion, et compte tenu de la présence du public de la parade, la préfecture de Police déploiera un dispositif de sécurisation renforcé visant à garantir le bon déroulement de l'événement, à assurer la sécurité des personnes et des biens, et à prévenir les troubles à l'ordre public, dans un contexte de menace terroriste toujours élevée. Les Champs-Élysées feront l'objet d'une sanctuarisation complète depuis le rond-point des Champs-Élysées jusqu'à la place de l'Etoile.

➤ Mesures préalables de restrictions de la circulation et du stationnement (arrêté 2025-00674)

- ✓ Une interdiction de stationnement est mise en place du vendredi 30 mai 2025 à 7h au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59 dans les voies délimitées sur la carte en annexe 2 ;
- ✓ Une interdiction de circulation est mise en place du samedi 31 mai 2025 à 12h00 jusqu'au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59 au sein du périmètre figurant en annexe 2 ;
- ✓ Une interdiction de circulation est mise en place du samedi 31 mai 2025 à 18h00 jusqu'au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59 au sein du périmètre figurant en annexe 2 ;
- ✓ Ces restrictions de circulation auront un impact non négligeable sur les conditions du trafic dans l'ouest parisien ce dimanche. Il est vivement conseillé aux automobilistes d'éviter l'ensemble du secteur concerné, de contourner largement la zone, et de suivre les recommandations délivrées en temps réel par les applications de guidage routier.

➤ Périmètre de protection (arrêté 2025 – 00681)

- ✓ Du dimanche 1^{er} juin 2025 à 6h au dimanche 1^{er} juin 2025 à 21h00, un périmètre de protection réglementant l'accès et la circulation des personnes est institué. Ce périmètre est mis en place très tôt pour éviter la présence massive de touristes ou de supporters avant l'ouverture des box et pour permettre une installation sécurisée du barriérage très conséquent.
- ✓ Ce périmètre est délimité selon la cartographie figurant en annexe 5 ;
- ✓ L'accès à cette zone protégée sera possible pour accéder à la parade par plusieurs points spécifiques signalés sur la cartographie en annexe 5 où le public fera l'objet d'un filtrage par les forces de l'ordre, qui procéderont à des palpations de sécurité, des inspections et fouilles
- ✓ Dans ce périmètre, sont interdits :
 - tout rassemblement de nature revendicative;
 - le port, le transport, l'utilisation d'artifices ou d'articles pyrotechniques, d'armes à feu (y compris factices), des munitions et tout objet susceptible de constituer une arme ou un projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
 - l'accès des animaux dangereux.
- ✓ Les riverains et les personnes qui pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles, devant accéder à ce périmètre de protection et y circuler sont invités à se signaler auprès de l'autorité de police afin de pouvoir faire l'objet d'une mesure de filtrage adapté avec des accès dédiés.
- ✓ Les commerces situés sur les Champs-Élysées seront fermés ce jour-là (arrêté 2025 – 00670)
- ✓ Les stations de métro et de RER situées à l'intérieur du périmètre seront fermées : Argentine, CDG Etoile, Kléber, George V, Franklin Roosevelt et Champs-Élysées-Clemenceau ;
- ✓ En complément des dispositifs de vidéoprotection, la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs sont autorisés par arrêté (2025-00677)
- ✓ Le dispositif aura un impact sur la circulation : à ce titre, il est recommandé d'éviter très largement le secteur des Champs-Élysées le dimanche 1^{er} juin toute la journée.

➤ Accès aux box

- ✓ L'accès aux box sera possible dès 14h30.
- ✓ 5 points d'accès sont prévus par le sud, via les rues perpendiculaires : avenue Montaigne, rue Marbeuf, rue Lincoln, avenue George V, rue Galilée
- ✓ Les points de filtrage seront assurés par des agents de sécurité privée du PSG, avec l'appui des forces de l'ordre.

- ✓ En raison du périmètre SILT, des fouilles et palpations seront effectuées, il est vivement conseillé d'éviter de transporter des sacs et bagages volumineux.

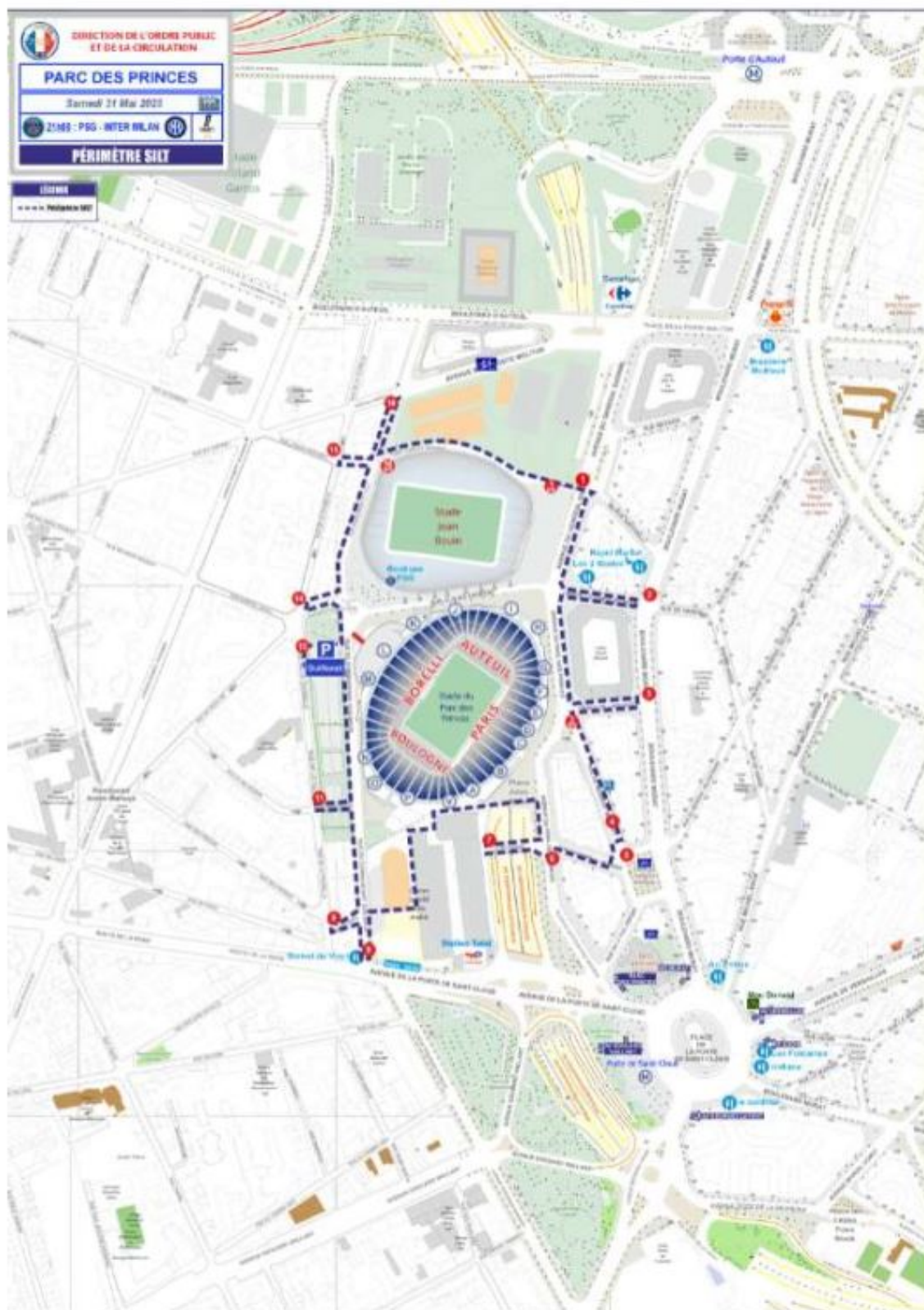
➤ Sécurisation de la parade

- ✓ Un barriérage de l'avenue sur l'ensemble du parcours sera réalisé ;
- ✓ Un jalonnement de sécurité sera assuré par les unités de forces mobiles afin de sécuriser la zone de cheminement du bus ;
- ✓ Un dispositif prévisionnel de secours sera mis en place.

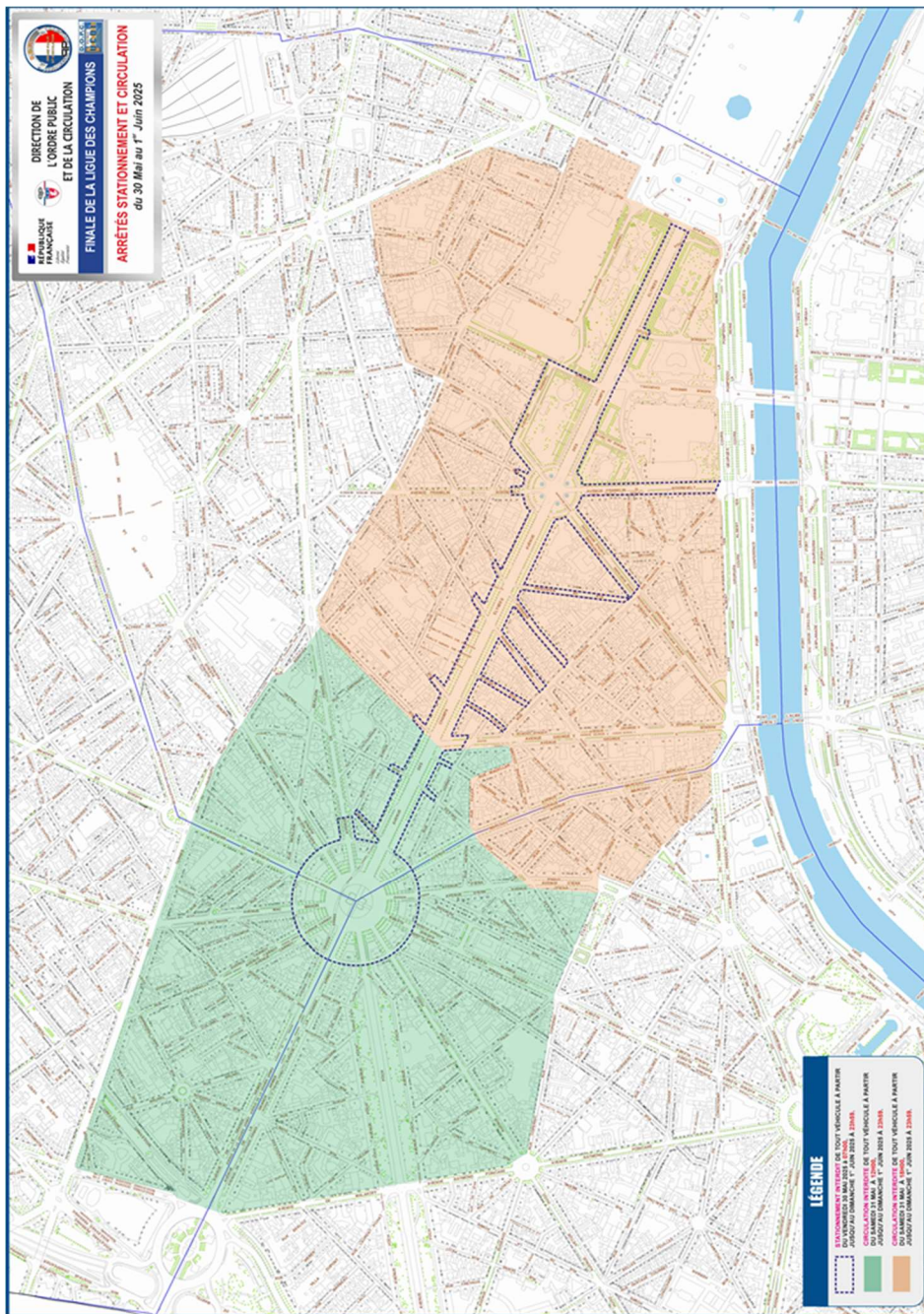
➤ Autorisations de survol

- ✓ La préfecture de Police a donné son accord pour le survol de Paris par un hélicoptère biturbine à la demande de la société EMG France, dans le cadre des préparatifs techniques et de la transmission télévisée du trajet du bus de l'équipe de football du PARIS SAINT-GERMAIN à son retour de la finale de la Ligue des Champions, en cas de victoire ;
- ✓ L'opération mise en œuvre le dimanche 1^{er} juin 2025, comprendrait trois survols :
 - 12h00 – 12h30 pour réaliser des tests techniques sur le parcours supposé du bus, autour du Parc des Princes, le long du boulevard périphérique entre le Parc des Princes et la porte de la Chapelle, sans incursion sur le secteur de l'avenue des Champs-Élysées ;
 - 15h45 – 18h00 pour suivre le trajet du bus depuis son point de départ jusqu'au Parc des Princes ;
 - 18h00 – 20h00 pour effectuer des prises de vues sur le secteur de l'avenue des Champs-Élysées, sous réserve de la validation en amont de l'itinéraire des célébrations, en lien avec les services de la préfecture de police.

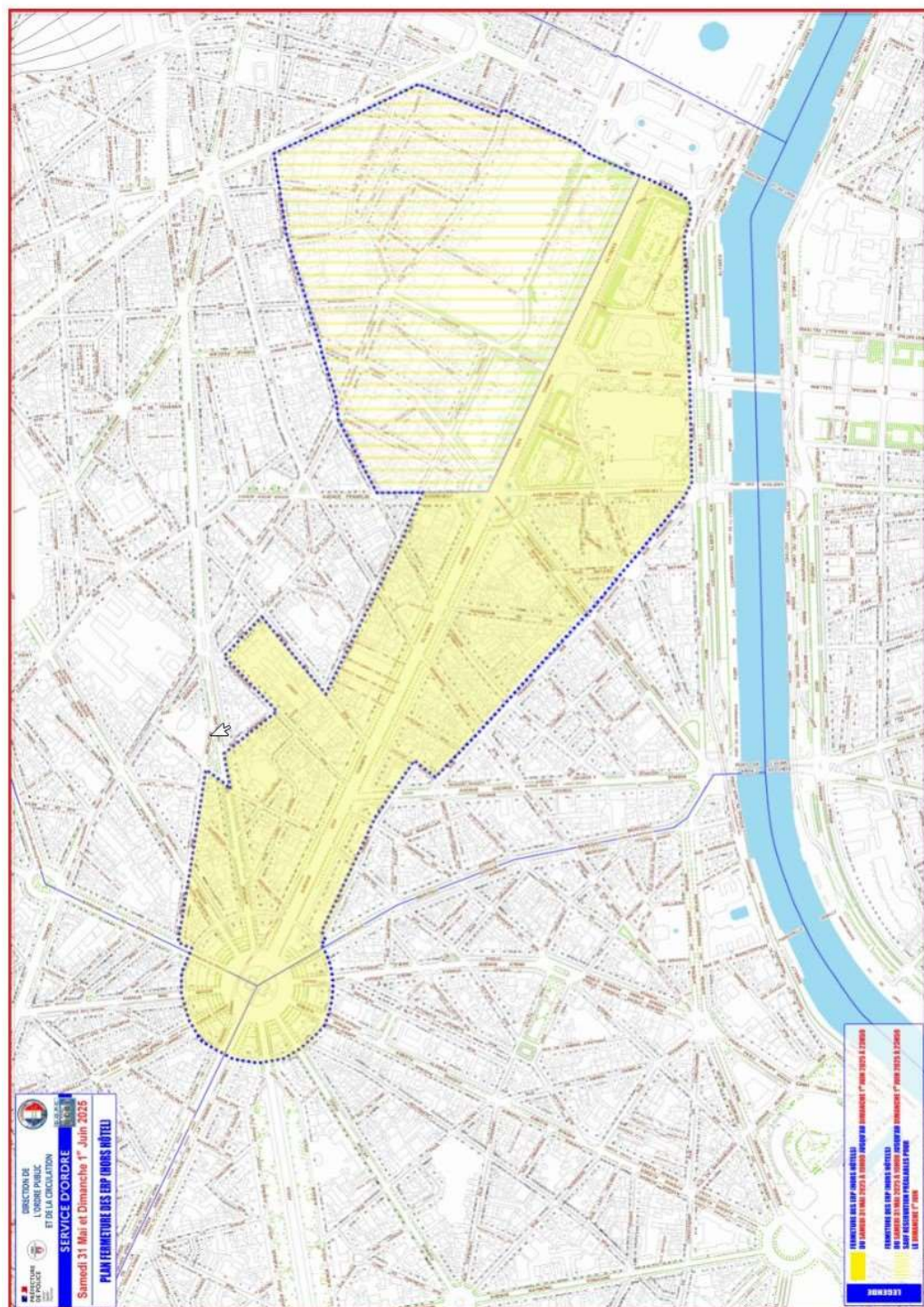
Contact presse
Préfecture de Police
Mél : ppcom@interieur.gouv.fr



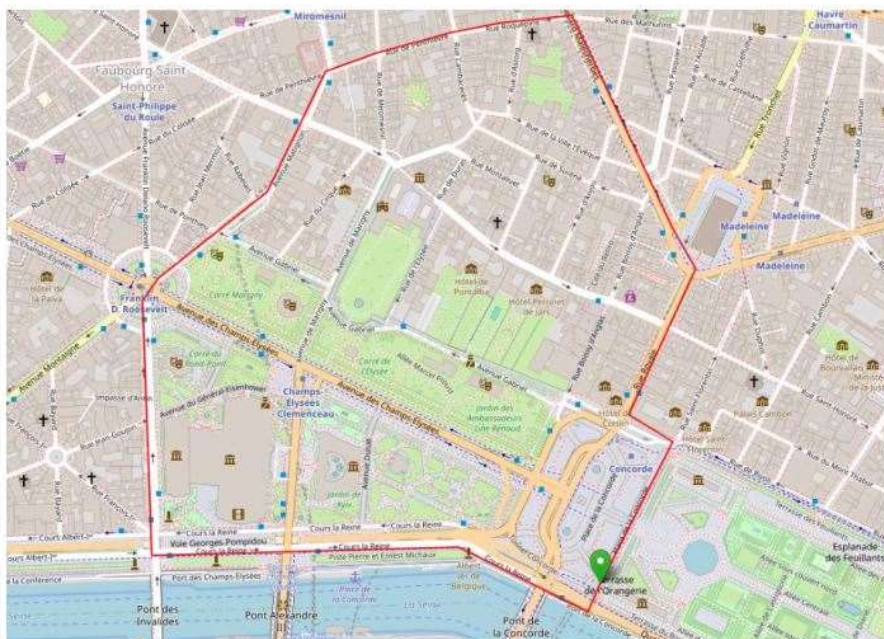
Annexe 2 (arrêté 2025-00674 du 29 mai 2025)



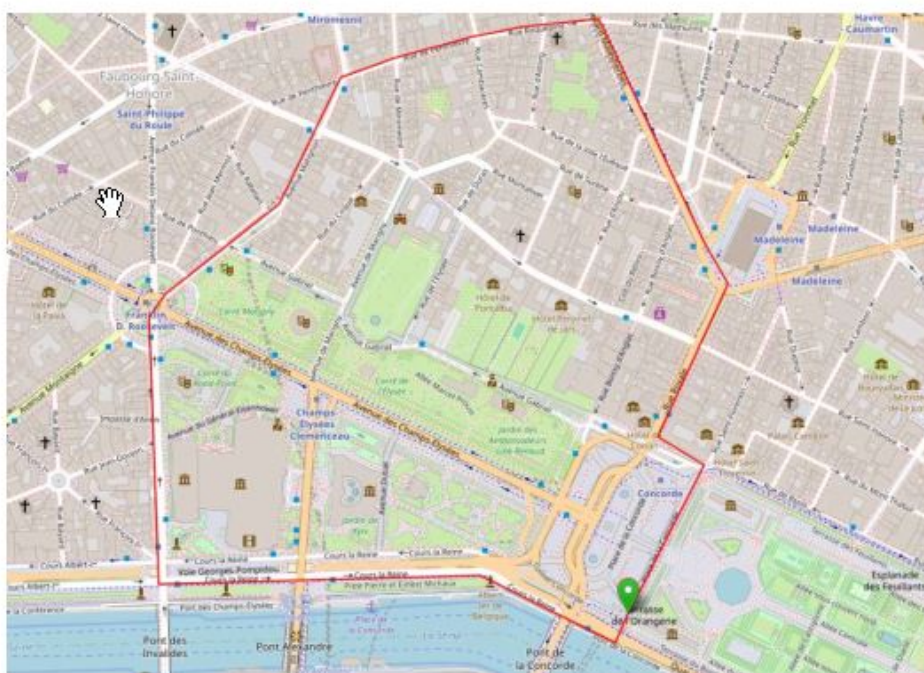
Annexe 3 (arrêté n° 2025-00670 du 28 mai 2025)



Annexe 4 (arrêté 2025-00675 du 30 mai 2025)



Annexe 4 bis (arrêté 2025-00680)



Annexe 5 (arrêté 2025-00 du 30 mai 2025)

